

# NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

63 N° 1 1936

Comment se forma le recueil liturgique du  
bréviaire .

Ch. MARTIN

p. 57 - 70

<https://www.nrt.be/es/articulos/comment-se-forma-le-recueil-liturgique-du-breviaire-3548>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

# COMMENT SE FORMA LE RECUEIL LITURGIQUE DU BRÉVIAIRE?

Même parmi les choses les plus familières au prêtre, il en est peu qui s'intègrent dans sa vie sacerdotale autant que le bréviaire. Ni le livre « préféré » que l'on garde avec soin et que l'on aime à rouvrir aux heures de détente, pour charmer les loisirs ou nourrir la curiosité, ni le livre d'étude, que le contact perpétuel, aux heures de travail, a fini par dépouiller, au profit de celui qui le fréquente, de ses secrets les plus abstrus, ni même le livre de piété, tel l'Imitation, vers lequel inlassablement et comme d'instinct l'âme se reporte pour entretenir sa foi, sa ferveur, ses aspirations les plus intimes au bien et à la vérité divine, ne pénètrent aussi profondément, aussi perpétuellement et, à certains égards, aussi inexorablement que le bréviaire l'existence sacerdotale toute entière. C'est au point que l'on peut affirmer sans crainte que le bréviaire n'est pas tant mis au service du prêtre qu'inversément celui-ci au service du bréviaire. La raison d'être première du livre n'est pas tellement, en effet, de satisfaire aux besoins spirituels ou à l'instruction de son lecteur. A cet égard il ne serait nullement impossible qu'il pût se présenter de meilleurs maîtres. L'emprise du bréviaire sur l'existence du prêtre résulte de la fonction sacerdotale elle-même qui impose à celui qui en a été revêtu, en plus de la charge du sacrifice et de l'administration des biens spirituels aux âmes, l'office quotidien de la prière publique, ou du moins officielle, de l'Église. Que la dévotion le console, que l'aridité le désole, il n'y a pas là, de soi, pour le prêtre, ni raison d'ouvrir son bréviaire, ni raison de le fermer. De là encore l'obligation grave du bréviaire, sa part faite dans les préoccupations, sa place marquée sur le cadran, où s'égrenent, heure par heure, tous les instants qui constituent la durée du jour. L'on peut aussi, par suite, imaginer sans peine l'influence que ce petit

livre exerce dans la vie religieuse, publique et officielle de l'Église. Il rythme, pour ainsi dire, universellement, sa prière, ses sentiments, sa tristesse, sa componction, sa joie, et réalise cette formidable et merveilleuse unité dans l'adoration et la supplication, qui fait que chaque jour et à chaque heure du jour, d'une extrémité à l'autre du monde, des dizaines de milliers d'hommes, consacrés par état au service divin, se retrouvent unis jusque dans l'expression verbale de la prière par laquelle, au nom de l'Église, ils élèvent leur cœur et leur âme vers Dieu.

C'est assez dire l'importance que prennent dans l'étude de la piété et du culte chrétien, les questions et les problèmes relatifs au bréviaire. Et, si grande qu'ait été l'application des érudits, ces problèmes, aujourd'hui encore, restent nombreux. Les lignes générales de l'histoire du bréviaire ont été, sans doute, depuis longtemps tracées et de main suffisamment ferme pour qu'on n'ait plus à les retoucher (1). Mais cette esquisse même ne révèle-t-elle pas la complexité de l'évolution à laquelle la récitation du bréviaire a été soumise au cours des temps, qu'on le considère dans sa signification ou encore dans sa constitution matérielle! Bien des points, des aspects particuliers de ce développement n'ont été jusqu'ici que touchés à la hâte, esquissés plutôt que traités. A tous les érudits qui consacrent leur temps, leur science et même leur fortune à nous rendre moins obscure l'une ou l'autre des sources ou des phases de l'histoire du bréviaire on ne pourra donc que vouer reconnaissance et attention.

M. l'abbé Leroquais est de ceux-là. Le penchant, bien connu, de ce travailleur infatigable pour l'étude des livres liturgiques ou de prières au moyen âge, autant que sa longue familiarité avec les bibliothèques et les manuscrits de France, le disposait fort naturellement à compléter le cycle de ses publications

(1) Par exemple par Mgr P. BATIFFOL, *Histoire du bréviaire romain*, Paris. 1893. 3<sup>e</sup> édition, Paris, 1911. Ou encore par Dom Suitbert BAEUMER, *Histoire du bréviaire*. Traduction française, par Dom Réginald BIRON, 2 vol. in-8°. Paris, 1905. A compléter par l'ouvrage de Mgr CALLEWAERT, *De breviarii romani liturgia*. Bruges, 1931.

monumentales sur les sacramentaires et les missels (1) ainsi que sur les livres d'heures (2), ouvrages déjà remarquables en leur temps, par une nouvelle contribution, plus considérable encore, consacrée cette fois au bréviaire. L'œuvre a paru (3) : au dire d'un de nos confrères parisiens, une des plus remarquables productions de la librairie française en 1934 (4).

L'étude de M. Leroquais ne porte que sur un champ fort limité de problèmes relatifs au bréviaire; elle ne considère celui-ci, en effet, directement que dans sa constitution et ses éléments matériels; c'est-à-dire le *recueil*, unifié et d'une certaine manière abrégé (d'où son nom « *breviarium* »), contenant les différentes parties de l'office divin; elle n'aspire qu'à fournir, à celui qui voudra refaire l'histoire de ses origines et de ses développements au moyen âge (5), la base première et nécessaire sur laquelle une telle étude devrait reposer : l'*inventaire* aussi sûr que complet, du matériel dont on dispose. Mais même réduite à ces proportions, la recherche a son importance pour l'étude du bréviaire considéré comme l'expression de la prière officielle et publique de l'Église, car il est manifeste que l'origine et l'évolution du recueil ont été commandées, au moins partiellement, par la signification et l'importance attachées à l'office, aux différents âges de l'Église.

Le travail de M. l'abbé Leroquais se présente donc essentiellement comme un vaste *répertoire* — vaste, puisqu'il compte cinq volumes in-quarto, — de bréviaires manuscrits. Une *Introduction* substantielle expose les principes et la méthode qui ont présidé à l'élaboration de l'inventaire, propose nombre

(1) *Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Paris, 1924, 3 vol., 1 vol. de planches.

(2) *Les livres d'heures manuscrits de la Bibliothèque Nationale*. Paris, 1927, 2 vol., 1 vol. de planches.

(3) *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Paris, 1934, 5 vol. in-4°, CXXXIV-354, 480, 480, 488, VIII-350 pp., 1 vol. de planches. Prix : 1200 fr. français.

(4) Cfr l'article du P. Donœur dans les *Études*, t. 221, 1934, p. 512.

(5) Il s'agit avant tout ici du recueil qui servait à la récitation solennelle, publique de l'office. Rappelons qu'à cette époque la récitation de l'office divin se faisait normalement en commun, au chœur, et d'une manière solennelle.

de conclusions suggestives que sa considération suscite, en montre la raison d'être et l'importance pour l'histoire du bréviaire. A ce répertoire et à cette introduction, il faudrait encore ajouter, pour être complet, l'*album*, contenant une collection artistique de cent-quarante planches, destinées à mettre en relief non seulement la splendeur, l'intérêt artistique et archéologique de certains bréviaires (1), mais encore les possibilités d'utilisation de leurs miniatures et ornements pour la détermination de leur date (2). Veut-on se faire une faible image de l'effort fourni? Le seul répertoire contient la description, minutieuse et détaillée (3) de neuf cent quatorze manuscrits; la table générale remplit un volume entier; elle seule a réclamé la transcription et le classement de plusieurs dizaines de milliers de fiches. Et ce n'est là, il faut bien l'observer, que le résultat définitivement retenu et consigné d'un effort, qui comme en toute recherche scientifique, a dû, au préalable, se porter en maints terrains avoisinants, bien souvent pour n'aboutir dans l'exposé final qu'à de simples procès-verbaux de carence.

Dresser un inventaire de bréviaires manuscrits peut paraître à première vue chose aisée. La réalité est fort différente. Le premier obstacle auquel se heurte la bonne volonté du travailleur, avant même qu'il ait pu prendre contact avec les trésors qu'il doit inventorier, est celui de la « porte close ». Les portes des bibliothèques ne s'ouvrent pas toutes avec la même facilité.

(1) Sur ce sujet cfr le chap. V de l'*Introduction* (p. CXVIII-CXXVII : *La décoration des bréviaires manuscrits*).

(2) Cfr *Introduction*, p. LXXXV-LXXXVIII.

(3) Outre un aperçu sur le bréviaire du point de vue bibliographique (dimensions, auteur, âge, destinataire, reliure, etc.) la description de chaque manuscrit comprend l'analyse très fouillée du contenu du point de vue liturgique : sont énumérées, folio par folio, les différentes fêtes de l'année, avec leurs caractéristiques liturgiques : rit, classe, etc., enfin un examen, fort étendu également, du point de vue artistique ou archéologique. Ainsi, M. Leroquais a dressé pour chaque manuscrit l'inventaire des miniatures et du sujet représenté. Toutes ces indications sont reprises et classées dans la Table générale qui constitue un répertoire des plus précieux et des plus riches, unique, peut-on dire; il rendra aux archéologues, aux hagiographes, aux historiens de l'art, etc., des services inestimables.

Il en est même, lorsqu'il s'agit de bibliothèques privées, qui ne s'ouvrent pas du tout. C'est la raison pour laquelle l'auteur a restreint son inventaire aux manuscrits des bibliothèques *publiques* de France. Plutôt que de fournir un répertoire incomplet des bibliothèques privées, mieux valait les laisser toutes de côté. Des publications occasionnelles pourraient toujours suppléer à ce déficit dans la mesure du possible.

Si les bibliothèques publiques n'offrent pas, comme mainte bibliothèque privée, le désagrément de la « porte close », l'importance, l'étendue et la variété des dépôts qu'elles contiennent, mettent souvent à l'épreuve, par contre, la patience du chercheur. Il existe bien des *Catalogues* ou *Inventaires* des manuscrits contenus dans les bibliothèques publiques françaises (1), mais leurs auteurs, bon paléographes ou archivistes peut-être, n'ont pas toujours tous été des liturgistes avertis. Et d'ailleurs, qu'est-ce, au juste, qu'un bréviaire? La chose n'est pas si facile à déterminer quand il s'agit de bréviaires manuscrits du moyen âge. Un bréviaire n'est pas un diurnal, un nocturnal, encore moins un missel, un antiphonaire, un psautier, un livre d'heures, un ordinaire ou un coutumier, un simple *ordo officii*, un lectionnaire, un recueil de capitules ou de collectes, un vulgaire « livre de prières »...! Et tous ces ouvrages se rencontrent dans les bibliothèques médiévales. Chacun d'eux a eu sans doute sa raison d'être propre, et par suite, aussi ses traits caractéristiques (2), mais encore faut-il le savoir et encore faut-il les

(1) Le plus considérable de ces catalogues est le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France*. Il comprend deux séries, l'une de sept volumes in-4<sup>o</sup>, l'autre d'une soixantaine de volumes in-8<sup>o</sup>. Il donne l'inventaire des bibliothèques publiques des villes les plus importantes de France. Quelques grandes bibliothèques parisiennes dont la Bibliothèque Nationale, la Mazarine, l'Arsenal, en sont exclues; mais celles-ci ont chacune leur catalogue imprimé. On peut aussi trouver quantité d'indications dans des relevés spéciaux de livres liturgiques de tel ou tel diocèse, de telle ou telle région.

(2) On trouvera une description détaillée de chacun de ces ouvrages, *Introduction*, p. VII-XIV. Quant à la description du bréviaire (que tous les prêtres connaissent déjà), avec ses divisions : calendrier, psautier, temporel, sanctoral, commun, *it.*, p. XIV-XXXIV.

connaître. Seul un contact prolongé avec les manuscrits, une connaissance approfondie et préalablement acquise des usages liturgiques et de leur histoire, une attention spécialement affinée, permettent de déceler, comme l'a si bien fait M. Leroquais, ces nuances parfois presque imperceptibles qui séparent les livres liturgiques manuscrits en classes spécifiquement distinctes, et dans ces « espèces » elles-mêmes, en groupements secondaires, compliqués, eux aussi, par toute la gamme des notes individuelles. En fait, les erreurs et confusions fourmillent dans les descriptions officielles de manuscrits, et les *Catalogues* existants n'ont pu fournir à M. Leroquais qu'une orientation générale (1). L'auteur du répertoire a donc dû, non seulement parcourir, folio par folio, les neuf cent quatorze manuscrits retenus par lui comme bréviaires authentiques, mais encore sonder l'ensemble des ouvrages classés par les *Catalogues* comme manuscrits liturgiques et susceptibles d'être des bréviaires, éliminer ici les soi-disants bréviaires faussement homologués par les relevés officiels, dépister ailleurs aussi les bréviaires authentiques, que l'ignorance ou l'inattention des recenseurs précédents avaient consignés sous une étiquette mensongère. Et de ce travail purement négatif, rien, ou presque rien ne transparaît dans la publication elle-même.

L'œuvre du critique est encore bien loin d'être achevée lorsqu'il a ainsi déterminé la nature spécifique exacte : bréviaire, missel, antiphonaire... de son manuscrit. Pour que l'inventaire puisse être utilisé par l'hagiographe, le liturgiste, l'archéologue..., avec toute la précision, la sécurité et le fruit désirables dans un travail scientifique, il faut qu'ils y trouvent noté, avec le plus grand soin et pour chaque manuscrit, tout ce qui est de nature

(1) « Sur mille trente-quatre manuscrits étudiés dans le présent inventaire... les rédacteurs du *Catalogue général* se sont trompés cent soixante-douze fois quant à la nature même des volumes. Cent vingt fois ils ont pris pour des bréviaires des manuscrits qui en réalité sont tout autre chose : diurnaux, antiphonaires, psautiers, missels, coutumiers, lectionnaires, etc. En revanche à cinquante-deux reprises, ils ont intitulé diurnaux, antiphonaires, psautiers, missels, coutumiers, etc. des manuscrits qui sont d'authentiques bréviaires » (*Introduction*, p. vi).

à en fixer le plus strictement possible l'individualité : le lieu d'origine, le scribe, la date, l'écriture, l'ornementation, le destinataire, monastère ou église, les possesseurs, les vicissitudes successives, les caractéristiques individuelles du contenu. Mais les bréviaires, on s'en doute un peu, n'ont pas été écrits à l'intention des savants des siècles futurs; aussi ne sont-ils pas toujours prêts à livrer sans plus les particularités de leur état-civil. Ainsi sur les neuf cent quatorze manuscrits décrits dans l'inventaire de M. Leroquais, deux cent soixante-douze seulement, à peine le tiers, portent, soit au début, soit à l'intérieur, à la fin d'une section, soit à la fin de l'ouvrage lui-même, un titre ou une souscription, qui permet de connaître l'église ou l'abbaye à l'usage de laquelle l'ouvrage était destiné. Ainsi encore, des neuf cent quatorze mêmes bréviaires, quatre-vingt-douze seulement ont la mention explicite de la date de composition. Il faut alors ruser. Et M. l'abbé Leroquais ne serait-il pas passé maître en cet art? A neuf exceptions près seulement, il est parvenu à découvrir, pour tous les bréviaires à destinataire indéterminé de son répertoire, l'église ou l'abbaye pour laquelle ils furent écrits. On y arrive par voie indirecte, avant tout par l'examen du calendrier avec les fêtes des saints et surtout le degré de leur rit, ou encore, à leur défaut, par l'examen des litanies parfois annexées au bréviaire, des suffrages, des rubriques, etc. (1). Par l'effort aussi et l'habile interrogatoire des indices paléographiques : parchemin, écriture, décoration des miniatures, initiales, encadrements, etc., mais surtout liturgiques, la date se laisse, sinon fixer avec précision, du moins approcher de très près (2). L'aide la plus précieuse est ici apportée par la considération des fêtes liturgiques instituées au moyen âge, quelques-unes du temporel, comme la Fête-Dieu, ou celle de la Trinité, la plupart du sanctoral. L'introduction de l'office des saints dans le bréviaire, en effet, ne se faisait déjà

(1) Sur toute cette question cfr le chap. III de l'*Introduction* (p. LXII-LXXXIV) : *Comment identifier un bréviaire manuscrit?*

(2) Cfr le chap. IV de l'*Introduction* (p. LXXXV-CXVIII) : *Comment dater un bréviaire manuscrit?*



plus alors qu'après la canonisation officielle par l'Église. De là un premier moyen de datation du manuscrit : l'année de la dernière *canonisation*. Mais comme l'insertion dans le bréviaire de l'office d'un nouveau saint, même canonisé, ne se faisait, pour beaucoup d'Ordres religieux, d'abbayes ou de chapitres, qu'après l'adoption de la fête par l'Ordre, l'abbaye, etc., l'*adoption* elle-même fournit un terme *a quo* ultérieur, plus rapproché encore que le précédent de la date réelle du manuscrit. Malheureusement l'état actuel de nos connaissances sur l'histoire monastique et ecclésiastique, surtout locale, ne permet pas toujours de fixer nettement en tout lieu le moment de l'adoption de la fête (1). L'absence, par contre, d'un office peut fournir au moins un indice *vraisemblable* du terme *ad quem*.

\* \* \*

(1) M. Leroquais a entrepris lui-même avec une dizaine de ses élèves de l'École des Chartes un premier essai de « défrichement » de ce terrain encore peu exploré. Les résultats, appréciables déjà, en ont été consignés p. xcvi-cxvii.

Rien ne peut mieux donner l'idée de la méthode employée par l'auteur qu'un exemple concret. M. l'abbé Leroquais nous a fait le plaisir de nous envoyer, en même temps que ses *Bréviaires manuscrits...*, son étude sur *Le Bréviaire-Missel du prieuré clunisien de Lewes* (Paris, 1935, in-4°, 26 p., viii pl.) appartenant à la bibliothèque privée de M. Georges Moreau (Depuis ce temps le manuscrit est passé en Angleterre). M. Leroquais par des déductions très ingénieuses — mais aussi, simples applications des principes énoncés plus haut — est parvenu à situer dans le temps et l'espace cette pièce fort intéressante. Il montre d'abord qu'il s'agit bien d'un bréviaire-missel et non d'un « Graduale », comme l'indiquait le catalogue de la collection G. Moreau; ensuite que ce soi-disant Graduale, auquel le même catalogue accolait l'épithète de « romanum », n'a absolument rien de romain mais est bel et bien clunisien. Les mentions de fêtes de saints clunisiens anglais et, tout spécialement, celle du martyr saint Pancrace nous conduisent irrésistiblement au prieuré clunisien de Lewes au comté de Sussex, en Angleterre. En douterait-on encore, le titre des suffrages : « Incipiunt suffragia sanctorum secundum consuetudinem Lewecensem. De sancto Pancratio » enlèverait toute hésitation. L'étude se continue par un bref aperçu historique sur le monastère, par la détermination de la date du manuscrit, par l'exposé de son histoire et sa décoration. Le manuscrit aurait été composé en deux ou peut-être même en trois temps : la partie la plus ancienne aurait été composée entre 1263 et 1300, la plus récente remonterait aux quinze ou vingt premières années du xiv<sup>e</sup> siècle.

Ce n'est qu'après la détermination précise de tous ces caractères, individuels ou communs, des manuscrits que l'on peut songer à retracer l'histoire du recueil du bréviaire. La multitude des témoins ayant été dûment triée et classée selon les coordonnées du temps et de l'espace, il ne sera pas difficile, par leur comparaison, de fixer les lignes essentielles de son évolution.

M. l'abbé Leroquais n'a pas voulu retracer cette évolution dans le détail. Mais il a tenu pourtant, dans son Introduction, à exposer ce que son expérience et son commerce quotidien avec les manuscrits et les bibliothèques lui en avaient révélé (1).

L'histoire du bréviaire comme recueil unifié de l'office divin débute, à ce qu'il semble, au XI<sup>e</sup> siècle (2). Cette date constitue un point de départ, à ne considérer que l'évolution du bréviaire unifié; mais elle marque aussi, à d'autres égards, un aboutissant : l'aboutissant lointain du processus d'unification lui-même. L'office divin proprement dit a commencé très tôt, en effet, à être mis en honneur dans l'Église : dès le IV<sup>e</sup> siècle. Il était alors en vigueur dans les communautés monastiques. Mais son allure était fort différente de celle qu'il prit ensuite. Il comportait la récitation de psaumes, d'hymnes, des lectures de la Bible, des oraisons. Une telle récitation toutefois n'exigeait la présence et l'utilisation que d'un seul ouvrage, et, qui plus est, en unique exemplaire : la Bible. Car tous les moines connaissaient de mémoire le psautier et les hymnes chantées à l'office; les oraisons étaient improvisées par l'abbé ou président de l'office; et quant aux lectures bibliques, un moine, le lecteur, les faisait à haute voix pour toute l'assemblée.

Avec le temps et le progrès du monachisme, avec l'extension

(1) On trouvera cet exposé au chap. II (p. XXXV-LXII) : *La genèse du bréviaire*.

(2) Nous disons « à ce qu'il semble », entendant bien par là que l'on n'a pu encore rencontrer un bréviaire antérieur à cette date. Il n'est donc pas exclu que l'origine du bréviaire puisse être un jour rejetée à une époque antérieure. Les bréviaires du XI<sup>e</sup> siècle et même du XII<sup>e</sup> siècle sont rares. Sur neuf cent quatorze manuscrits de l'inventaire, douze, dont neuf monastiques, remontent au XI<sup>e</sup> siècle, et trente-neuf, dont trente-trois monastiques, remontent au XII<sup>e</sup>.

aux chapitres des cathédrales aussi, de l'obligation de l'office divin, celui-ci se développa et surtout se compliqua. Il s'y ajouta des hymnes, des antiennes, des versets et répons, des bénédictions, des lectures tirées non plus seulement de la Bible, mais encore de Passions de martyrs, de Vies de saints, d'homélies des Pères... Il se cristallisa, se fixa, se stabilisa dans un certain nombre de prières et d'éléments, fixes ou variables selon les fêtes et les temps de l'année. De là bientôt et de plus en plus, la nécessité d'ouvrages spéciaux renfermant chacun des éléments du bréviaire, et qui devinrent les hymnaires, les antiphonaires, les collectaires, les passionnaires, les homiliaires, etc. M. Leroquais a facilement dénombré dans les vieux fonds de manuscrits une dizaine de variétés de ces ouvrages (1). Cette bibliothèque de l'office liturgique alla se développant et s'enrichissant jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle. Mais, et le fait est toujours à noter, un seul exemplaire de chacun de ces ouvrages suffisait toujours à la récitation du bréviaire qui restait commune et publique.

Et voici qu'apparaît tout-à-coup, au déclin du XI<sup>e</sup> siècle, un ouvrage nouveau, à la fois fort semblable aux précédents et dissemblable : au lieu de la pluralité de manuscrits, imposants et encombrants, nécessités par l'office, un seul, qui les contient tous, et qui plus est, sous un format modeste et maniable. D'où vient-il ? A quoi sert-il ? Quelle en est la raison d'être et surtout la cause de son succès ?

Sa raison d'être doit être trouvée, selon tous les indices, avant tout dans l'extension, de plus en plus considérable à cette époque, de la récitation privée de l'office. L'absence du chœur n'a jamais été considérée comme un motif suffisant pour s'abstenir de la prière. Les règles anciennes de saint Basile, de saint Benoît sont explicites sur ce point (2). N'ayant pas sous la main les huit ou dix manuscrits nécessaires, le bon moine, en voyage, au travail des champs, à la boulangerie, à l'infirmerie, soit pour veiller un malade soit parce que malade lui-même, devait suppléer à l'office comme il pouvait. Comment le désir

(1) Sur la nature de chacun d'eux, cfr *Introduction*, p. XLIII-LII.

(2) Cfr les textes dans *Introduction*, p. LIII.

n'aurait-il pas surgi, au cours des temps, d'accommoder le mieux possible la prière privée à celle du chœur? On imagina donc de *réunir* en un seul les multiples manuscrits du chœur, et, pour rendre le nouveau volume vraiment pratique et maniable, on le *restreignit* le plus possible, tant dans son format que dans son contenu.

La *jonction* des différents ouvrages en un seul s'opéra de deux manières qui éclairent bien le devenir du recueil. La première de ces manières, simple à l'extrême mais beaucoup moins pratique que la seconde, ne se constate que dans quelques régions du sud et du sud-est de la France. Elle consistait à joindre les manuscrits sans aucun remaniement interne, tels qu'ils se présentaient. Ces bréviaires contenaient donc successivement, tel celui de Carpentras (ms. 1261, du XIV<sup>e</sup> siècle), un calendrier, un psautier ferial, un hymnaire, un responsorial, un lectionnaire, un capitulaire, un collectaire, etc., mais avec cette particularité que chacune des parties se subdivisait elle-même en temporal, en sanctoral et en commun des saints, disposition fort désagréable dans la pratique, car elle forçait le lecteur à un va-et-vient perpétuel dans la manipulation du recueil. Aussi cette forme n'eut qu'un succès relatif et disparut assez vite.

La seconde manière réalisa, en même temps que la jonction, la *fusion* des parties. Ici l'armature principale fut constituée (en plus du calendrier et du psautier) par le temporal, le sanctoral et le commun; les hymnes, antiennes, versets, collectes, etc., y étaient insérés dans l'ordre de récitation de l'office. En somme cette manière de procéder réalisa le prototype de notre bréviaire moderne.

La métamorphose n'était pas encore complètement achevée cependant. La jonction et la fusion des parties donnaient bien un ouvrage *unifié*, mais il restait démesurément *volumineux*. On accommoda donc le format des nouveaux recueils à l'usage qu'on en voulait faire. Or cet usage ne se restreignit pas à la seule récitation privée mais, s'avérant si pratique, s'étendit **bien vite aussi à la récitation publique. Même au chœur les nou-**

veaux bréviaires gagnèrent progressivement du terrain jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle ils détrônèrent définitivement les anciens livres. Il y eut donc différentes espèces et différents formats de bréviaires : des bréviaires de chœur à côté des bréviaires privés. L'écriture de ces derniers se fit menue et fine, la notation musicale, inutile, fut abandonnée; le psautier et les hymnes étaient encore retenus de mémoire par les moines, il suffirait donc d'indiquer l'*incipit* des psaumes, des hymnes, des antiennes, des capitules...; les secondes vêpres étant identiques aux premières, à part l'hymne et le *magnificat*, on les supprima donc; enfin et surtout, les leçons de la Bible, des Passions de martyrs, des Vies de saints, etc., à l'égard desquelles d'ailleurs le moyen âge s'est toujours montré fort indépendant, furent sensiblement abrégées. Dans certains bréviaires elles finirent par ne pas dépasser la longueur d'un capitule et d'un répons, c'est-à-dire quatre ou cinq lignes d'un texte écrit en deux colonnes. Un certain nombre de ces bréviaires de chambre ou de voyage se sont conservés jusqu'aujourd'hui; on peut même en rencontrer quelques-uns vraiment minuscules, que le possesseur pouvait laisser pendre à la ceinture par le moyen d'un anneau (1).

Quant aux bréviaires de chœur, ils ne subirent d'abord aucun retranchement de contenu. Ceux-là ne présentent guère d'abréviations ou de raccourcis quant aux leçons ou à la notation musicale, par exemple. On se contenta de les diviser, vu l'étendue de leur matière, en deux ou trois volumes : bréviaires d'été, d'hiver, etc.

Dans la suite, c'est-à-dire à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, ils subirent eux-mêmes de nombreuses amputations ou abréviations. La cour romaine donnait d'ailleurs l'exemple, en abrégeant de plus en plus la récitation publique de l'office. Il est vrai que les déplacements continuels causés par l'incertitude des temps n'étaient pas de nature à favoriser chez elle la ferveur liturgique. Ces transformations aboutirent à un bréviaire type,

(1) *Introduction*, p. LVII.

dit « bréviaire de la cour romaine » qui paraît avoir été reconnu officiellement et autorisé par Innocent III (1198-1216). Plus tard il fut adopté aussi par les Franciscains qui l'abrégèrent davantage encore et c'est sous cette forme minimisée qu'il fit retour à la cour romaine sous Nicolas II (1277-1280) (1).

Ainsi ramené à des proportions raisonnables et à un format pratique, le bréviaire ne pouvait que se répandre de plus en plus. La récitation privée s'étendit des monastères et chapitres au clergé paroissial. Même les clercs pauvres ne furent pas privés de cette facilité de s'unir à la prière liturgique de l'Église. A leur intention, des âmes compatissantes installèrent dans les églises ou les bibliothèques des bréviaires « enchaînés » c'est-à-dire retenus par une chaîne et un anneau au pupitre ou à la niche où on les posait (2). L'apparition de l'imprimerie marqua enfin le déclin définitif des bréviaires manuscrits, mais contribua puissamment à faire du bréviaire lui-même, pour tout prêtre, le compagnon de route inséparable que l'on sait.



Telle est l'histoire, curieuse et mouvementée, du recueil du bréviaire, dont M. l'abbé Leroquais a pu, pour ainsi dire, en arracher le secret aux bons vieux manuscrits des bibliothèques publiques de France. Quel sceptique ne serait pas tenté de reprendre, après son exposé, les lignes par lesquelles s'ouvre l'Introduction de son splendide ouvrage : « Gardez-vous de plaindre ceux qui dressent des catalogues de manuscrits : ce sont les plus fortunés des mortels. Est-il besogne plus douce, plus attrayante que celle-là ? Je n'en connais guère de plus variée, de plus riche en surprises de tout genre. D'aucuns se permettent d'en douter. Ils s'en vont répétant d'un air détaché que rien ne ressemble plus à un bréviaire qu'un autre bréviaire, ni à un livre d'heures qu'un autre livre d'heures, et que quiconque en

(1) *Introduction*, p. LVIII-LIX.

(2) *Introduction*, p. LIX.

a vu un les a vus tous. Ne les croyez pas trop... Qu'il s'agisse... d'histoire, d'hagiographie, de linguistique, de littérature, ou de liturgie, les manuscrits restent nos maîtres. Et quels maîtres aimables ! Il faut avoir vécu longtemps avec eux pour apprécier le charme de leur commerce et pour évaluer tout ce qu'on gagne à les fréquenter. « Voilà, écrivait en 1340, l'ancêtre des bibliophiles, Richard de Bury, évêque de Durham, voilà les maîtres qui nous instruisent sans verges ni férules, sans mots durs ni colères, sans étaler de costume et sans réclamer d'argent. Si vous approchez d'eux, ils ne dorment pas; si vous les interrogez, ils ne se dérobent jamais; ils ne s'emportent pas si l'on se trompe; ils n'éclatent pas de rire devant votre ignorance. O livres qui seuls possédez la liberté, qui seuls en faites jouir les autres, qui donnez à ceux qui vous demandent, et qui affranchissez ceux qui vous ont voué un culte fidèle... ! » (1). Dans ces lignes, qui révèlent l'affabilité, l'enthousiasme et l'ardeur toujours juvéniles de l'érudit, se cache aussi plus d'une leçon sérieuse et austère : celle du travail probe et patient, que récompensera presque toujours un fruit vrai et durable; celle aussi du retour continuel aux sources auprès desquelles le travailleur doit aller comme d'instinct chercher conseil et lumière. Nul n'était mieux qualifié pour nous rappeler des choses si excellentes et si sensées, que M. l'abbé Leroquais lui-même.

Ch. MARTIN, S. I.

(1) Richard de BURY, *Philobiblion*, cap. I, Édit. COCHERIS, 1857, p. 207.